## ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2022

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (N°4495) - (N° 4924)

	4924)	
Commission		
Gouvernement		
Adopté		
	AMENDEMENT	N º 44
	présenté par M. Mesnier	
	ARTICLE 2	
I À l'alinéa 65, su	ubstituer au mot :	
« patrimonial »		
les mots :		
« de situation patrir	noniale ».	
II. – En conséquenc	ce, au même alinéa, substituer à la référence :	
« 5° »		
la référence :		
« 2° ».		

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel